

- connaissons-nous les organismes susceptibles d'une action complémentaire à la nôtre ?
- quels moyens nous donnons-nous ou suggérons-nous à d'autres pour que les besoins en matière de santé soient portés à la connaissance des pouvoirs publics ? pour rejoindre une action collective dans ce sens ?

### **L'INFIRMERIE DE SOINS A DOMICILE ET LA FORMATION CONTINUE**

C'est devenu une banalité que de dire que la formation qu'a reçue la majorité d'entre nous n'a pas préparé les professionnelles que nous sommes à une fonction d'infirmière de santé publique telle que ces quelques balbutiements tendent de l'approcher.

L'évolution des soins infirmiers est amorcée tant en milieu hospitalier qu'extra-hospitalier, concrétisée par le nouveau programme des écoles d'infirmières devrait inciter des professionnelles en service à rechercher un complément... de formation

#### **mais sous quelle forme ?**

Ce sujet nous préoccupe.

Faut-il envisager une formation permanente ? avec qui ? comment ?

Nous pensons que ce cheminement, action et réflexion, constitue une certaine formation pour les membres du GIC.

Les journées nationales ou régionales informent et sensibilisent...

L'ANFIIDE peut, dans ses sections locales, envisager des actions de formation et notamment définir sa reconnaissance officielle comme organisme de formation le 26 janvier 1977.

Les infirmières de soins à domicile, comme leurs autres collègues sont conviées à se joindre à l'élaboration de ces programmes, à faire connaître leurs besoins propres, tant dans le contenu que dans la forme (rythme, durée, lieu, mode d'approche des questions...)

D'autre part, un G.E.T. de formation continue existe depuis 1975.

Vous êtes, nous sommes tous concernés.

Le siège social de l'ANFIIDE - 24, avenue de la République - 75011 PARIS est à votre disposition pour tous renseignements.

Vos recherches, vos interrogations, vos expériences intéressent toutes vos collègues. Elles peuvent rejoindre et aider celles de notre engagement commun au service de la santé.